



Versailles GrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2014-12-20

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Philippe BENASSAYA), Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Bernard DEBAIN)
Mme Patricia GISLE
M. Arnaud HOURDIN
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Emmanuelle de CRÉPY)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY)
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François LAMBERT)
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 2 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 2 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 7



N° de l'ordre du jour :

2014.12.20 : Convention de partenariat pédagogique et artistique conclue entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSAV).

□ **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Classé « Conservatoire à Rayonnement Régional » (CRR) par décret ministériel, le CRR de Versailles - aujourd'hui géré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public.

Ces missions supposent notamment le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures locales de création et de diffusion.

En effet, conformément aux dispositions combinées de la charte de l'enseignement artistique spécialisée de 2001 et de la loi de décentralisation du 13 août 2004, les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions ...», notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existantes à proximité ».

Ainsi, le CRR renouvelle ou élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels locaux et régionaux dans le but de proposer à ses élèves une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle, et de participer à la vie culturelle locale et régionale.

Depuis 2007, un partenariat artistique et pédagogique lie le CRR à L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSAV). Le bilan ayant été jugé très positif un renouvellement de partenariat est aujourd'hui envisagé par les deux institutions pour l'année scolaire 2014-2015.

Cette collaboration associera en outre les élèves de la classe du CRR aux étudiants de l'ENSAV pour l'organisation d'une session d'improvisation dans les locaux de l'ENSAV.

Pour ce faire, le CRR mettra à disposition de l'ENSAV, durant toute la durée du partenariat, un piano Gaveau (répertorié sous la référence 396 dans son inventaire du parc instrumental).

D'autres formes de collaboration pourront par ailleurs voir le jour, au cours de cette année scolaire, en fonction des programmes pédagogiques et de la saison artistique du CRR.

Les dépenses sont prévues au budget de Versailles Grand Parc.



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter les termes de la convention de partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSAV) pour l'année scolaire 2014-2015 ;*
- 2) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2015 de la communauté d'agglomération.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 53
Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
Par déléation,

[Signature]
Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

